

Schweizerische Bundeskanzlei
Chancellerie de la confédération suisse
Cancelleria della confederazione svizzera
Chanzlia federala svizra

Eidgenössisches Finanzdepartement
Département fédéral des finances
Dipartimento federale delle finanze
Departament federal da finanzas

Communiqué

Le Conseil fédéral adopte la nouvelle identité visuelle de la Confédération

La Confédération suisse se présentera dorénavant sous une identité visuelle uniforme. Le 6 avril 2005, le Conseil fédéral a adopté le nouveau logo destiné à figurer sur les produits et les documents électroniques ou imprimés de l'administration fédérale. Sa mise en œuvre, qui devrait s'achever fin 2006, coûtera quelque 25 millions de francs (frais internes inclus), mais les économies subséquentes seront de 7 millions de francs par an. Parallèlement, le Conseil fédéral a chargé un groupe de travail d'examiner une nouvelle fois les désignations des unités administratives et de lui soumettre ses propositions d'ici à la fin mai 2005 pour qu'il puisse prendre sa décision.

Le nouveau logo, qui créera une identité visuelle unique pour toute l'administration fédérale, se compose des armoiries de la Confédération et de la désignation « Confédération suisse » dans les quatre langues nationales. Les autres éléments tels que le nom du département, de l'office ou du service, ou encore une langue supplémentaire, ne font pas partie intégrante du logo ; leur disposition est néanmoins définie de manière uniforme par les règles applicables à l'identité visuelle de la Confédération.

La nouvelle identité visuelle de la Confédération est le résultat d'un concours remporté par les entreprises « CI Programm » (Zurich) et « Definitiv Design » (Berne), qui se sont associées pour l'occasion. En collaboration avec le service compétent de la Chancellerie fédérale, ces deux entreprises vont maintenant préciser les détails de la nouvelle identité visuelle, qui sera mise en place graduellement, entre octobre 2005 et décembre 2006, dans les départements et les offices.

La mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle grèvera les budgets de dépenses et d'investissements pour un montant de 25 millions de francs au total (dont 9 millions de coûts externes et 16 millions de coûts internes). La plus grande partie des dépenses (23 millions de francs) sera consacrée au domaine des technologies de l'information (internet et adaptation des applications). La mise en place d'une identité visuelle uniforme permettra de réaliser des économies annuelles d'environ 7 millions de francs, en particulier dans les domaines de l'internet et du matériel de bureau, mais également parce qu'il ne sera plus nécessaire de créer des logos pour les départements et les offices ni de renouveler les logos existants.

En dotant la Confédération d'une identité visuelle uniforme, le Conseil fédéral vise les objectifs suivants :

- améliorer la transparence des prestations de l'Etat
- réaliser des économies par l'uniformisation du logo
- renforcer le sentiment d'appartenance à une administration unique
- améliorer la collaboration entre les différentes unités administratives.

Parallèlement, le Conseil fédéral a passé en revue les désignations des différentes unités de l'administration. Arrêtant de nouvelles désignations sur la base des recommandations faites par le groupe de travail « Terminologie », il a chargé la Chancellerie fédérale d'examiner s'il restait des désignations non conformes aux principes retenus et de chercher, le cas échéant, de nouvelles dénominations avec les départements et les offices concernés. Le but est en particulier de repérer les anglicismes, de même que les désignations qui ne montrent pas clairement que l'on a affaire à un service de l'administration fédérale. La Chancellerie fédérale soumettra ses propositions au Conseil fédéral d'ici à la fin du mois de mai 2005, afin que celui-ci puisse prendre sa décision.

3003 Berne, le 6 avril 2005

CHANCELLERIE FÉDÉRALE
Information et communication

Renseignements: Felix Spahr, ChF, président du groupe de travail « Identité visuelle de la Confédération », tél. 031 / 322 15 23

Max Hauser, DFF, vice-président du groupe de travail « Identité visuelle de la Confédération », tél. 031 / 323 11 29